

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 2 MARS 2022 AU
284, BOULEVARD NILUS-LECLERC, L'ISLET**

Membre(s) du conseil présent(s)

M. Germain Pelletier, M. Jean-Edmond Caouette, M. Stéphane Poitras,
M. Serge Kirouac, M. Pascal Bernier, M. André Blanchet, M. Simon Beaudoin.

Membre(s) du conseil absent(s)

Aucun.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.
Mme Marie Joannisse, greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire.

BIENVENUE À L'ASSEMBLÉE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 20 h avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier.

AVIS DE CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR

2. Renonciation de l'avis de convocation

Les membres du conseil renoncent à l'avis de convocation de la présente
séance. Tous les membres sont présents.

3. Adoption de l'ordre du jour – 2 mars 2022

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour
l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du
jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la
présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-Edmond Caouette et appuyé par
M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

042-03-2022 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

4. Demande à la CPTAQ pour le lot 2 938 713

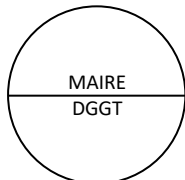
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une demande d'utilisation à une
fin autre que l'agriculture auprès de la CPTAQ pour le lot 2 938 713;

ATTENDU QUE la demande a pour objectif d'utiliser une surface de 805 m² du
lot 2 938 713 à une fin résidentielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par
M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil
présents :

043-03-2022 QUE la Municipalité de L'Islet appuie la demande d'utilisation à une fin autre
que l'agriculture pour le lot 2 938 713, formulée par Me Mathias Frappier.

QUE cette résolution abroge la résolution 018-01-2022.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

QUESTIONS / RÉPONSES

5. Période de questions / réponses

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

6. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 20 h 05 avec la proposition de M. Pascal Bernier.

Marie Joannisse, greffière-trésorière

Germain Pelletier, maire